



MINISTERE DE L'INDUSTRIE
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 - KIGALI

Kigali, le 25 JUIN 1986

N° 1436 / 08 / 04.1 / 86

A traiter par
Date entrée :
N° Classement

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI

Référence :

Objet : Prospection Géophysique
Aéroportée.

-:-

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance pour suite appropriée que malgré la clôture du Projet Prospection Géophysique Aéroportée (financé par l'ACDI), le Gouvernement n'est pas encore en possession de certains documents et matériels qui auraient dus lui être remis au mois de février 1986.

Comme précisé dans ma lettre n° 2838/08/04.1/85 vous adressée en date du 31 décembre 1985, il s'agit du rapport d'interprétation des données qui était d'abord annoncé pour septembre 1985, puis février 1986 et qui n'est toujours pas remis au Gouvernement, du rapport final des deux experts (Messieurs André Mercier et Yves Sanschagrin) qui ont participé au Projet et du matériel suivant envoyé au Canada pour réparation et dont la livraison était prévue pour février 1986.

- 1 Magnétomètre témoin MUMECO
- 1 Scintillomètre BGS - 4
- 1 Récepteur IPR - 10A
- 1 Capteur de spectromètre GPS - 4.

L'urgence que vous réserverez à la présente m'obligerait.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT,

Mathieu NCIRIRA



Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

KIGALI

- Monsieur le Ministre du Plan

KIGALI

- Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda
à OTTAWA

CANADA

S/c. de Monsieur le Ministre des
Affaires Etrangères et de la
Coopération

KIGALI

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 KIGALI

Kigali, le

N° 1440/08/02.11.2/86

A traiter par
Date entrée : 26-6-86
N° Classement : 12504/02-11

Monsieur (Madame)
E R P B.P. 865
KIGALI

Objet: Permis d'exploitation.
Station d'essence et Gas
oil sise à KAMEMBE
Préfecture CYANGUGU

Monsieur

MG/HG/S.4.8/5.410/86

Suite à votre lettre du
26 Mai 1986 relative à une demande de permis d'exploitation
pour l'activité dont l'objet en marge, j'ai l'honneur de
vous faire parvenir.

- quatre formulaires de demande de permis d'exploitation ;
- quatre formulaires d'avis au public qui annoncent
l'ouverture de l'enquête de commodo et incommodo ;
- et quatre formulaires pour le procès-verbal de clôture
l'enquête.

Les formulaires de demande de permis sont complétés par
l'exploitant et contresignés par le Préfet de Préfecture du
ressort de l'établissement qui reçoit la demande et effectue
l'enquête de commodo et incommodo et ainsi remplit les deux
types de modèles.

Le permis d'exploitation vous sera délivré quand le Préfet
nous remettra le dossier complet après la clôture de
l'enquête et lorsque, de leur part, les services techniques
concernés de l'Inspection de l'Hygiène et du Travail nous
feront parvenir leur avis dans un délai réglementaire prévu
dans l'article 5 de l'Ordonnance n° 41/78 du 28 mai 1956
relative aux établissements dangereux, insalubres ou
incommodes.

Veuillez agréer, Monsieur, ~~Madame~~....
..... l'assurance de ma considération
distinguée.

Copie pour information à :

✓ Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.

Monsieur le Ministre de la Santé
Publique et des Affaires Sociales
KIGALI.

Monsieur le Ministre de la Fonction
Publique et de la Formation Professionnelle
KIGALI.

Monsieur le Préfet de
Préfecture CYANGUGU..
.....

Pour LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
NGIRIRA Mathieu.

Le Secrétaire Général
NKUNDIYEZE Boniface.-

